

La séance est ouverte, à 17h15, sous la présidence de Monsieur Gioud, Principal du Collège. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le président de séance excuse les absences de différents membres dont celle de Mme CAMUS, principale adjointe, remplacée par M FELICI à partir du lundi 2 Mars.

M. Gioud nous informe, également que Mme PARMENT (assistante de direction) est présente en tant qu'observatrice.

Après la désignation de Monsieur LECOQ (parent d'élève) en tant que secrétaire de séance, le Principal propose de modifier l'ordre du jour par l'ajout des points suivants :

III) Questions Financières

A) Décisions Modificatives 2014 (pour information)

B) Décisions Modificatives 2015 (pour information)

IV) Conventions et contrats

A) Le Rat Bleu

B) L'entente Pessac Basket Club

C) Autorisation de recruter un Contrat Unique d'Insertion sur fonction ouvrière, technique et de service

V) Questions Diverses

A) Questions de la FCPE sur les voyages linguistiques.

B) Demande d'informations sur le financement des transports scolaires vers la salle de sport Roger Vincent et les piscines.

I) Conseil d'administration

Le procès-verbal de la séance du 27/11/2014 est approuvé à l'unanimité, après la prise en compte des modifications suivantes :

1) Deux motions sont présentées par les personnels d'enseignement et d'éducation et adoptées par le CA (Document n°12)

2) Une motion est présentée par les deux associations de parents d'élèves (FCPE et La Boussole) et adoptée par le CA.

II) Questions pédagogiques

A) Modifications du projet d'établissement 2011 / 2015

A l'aide des documents 1 et 2, le principal rappelle que les modifications du projet d'établissement ont été discutées et approuvées en Conseil Pédagogique puis présentées en Commission Permanente.

Le principal présente les trois axes de progrès du projet d'établissement à partir desquels sont déclinées l'ensemble des actions programmées.

Les modifications suivantes sont présentées aux membres du conseil :

PREMIER AXE DE TRAVAIL : ASSURER LA RÉUSSITE DU PARCOURS DE CHAQUE ÉLÈVE

A) Installer une liaison CM2-6^{ème} et 3^{ème}/2^{nde}

1) Installation d'un conseil école - Collège

6) Invitation des CM2 au spectacle de fin d'année

B) Mieux prendre en charge les difficultés des élèves

3) Pérenniser la cellule de prévention de décrochage scolaire

- 4) Mise en œuvre d'une aide méthodologique en 5^{ème} et d'une aide aux devoirs en 3^{ème}
 - 5) Dispositif Français Langues Etrangères et partenariat avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville.
(<http://afevbordeaux.jimdo.com/qui-sommes-nous/>)
- E) Bien vivre dans l'établissement.
- 2) Clubs : danse, cinéma, atelier vidéo, bande dessinée.
 - 4) Implication d'un nombre maximum d'élèves au sein de l'AS.

DEUXIÈME AXE DE TRAVAIL : OUVRIR LE COLLÈGE SUR L'ENVIRONNEMENT CULTUREL, ÉCONOMIQUE, PROFESSIONNEL ET SPORTIF

- B) Renforcer l'usage des TICE (Technologies de l'information et de la communication) grâce au collège connecté
- 1) Ressources numériques financées par une subvention d'état
Mise en place des télé services (consultation du cahier de texte électronique - GEPI)
 - 2) Préparation et passation du B2I pour tous les élèves.
 - 3) Implication du plus grand nombre de professeurs dans l'utilisation d'un environnement numérique de travail (ARGOS) et des technologies numériques en classe.
- D) Mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturel de l'élève
- 1) Atelier de pratique artistique
 - 2) Création d'une Web Radio
 - 3) Création d'un projet robotique avec le FABLAB (Cap sciences)
 - 4) Atelier écriture (création de chansons)
 - 5) Rencontre d'œuvres et découvertes de lieux culturels dans le cadre du programme histoire des arts

TROISIÈME AXE DE TRAVAIL : VALORISER LES RÉUSSITES DU COLLÈGE

- C) Outils de communication interne et externe
- 1) Livret d'accueil pour les CM2

Les modifications du projet d'établissement 2011 / 2015 sont approuvés à l'unanimité.
(ACTE N° 2015-01)

B) Présentation du projet documentaire 2014/2015

Le principal présente l'état des lieux, la situation, l'organisation et les aspects généraux du CDI, ses différentes missions, les moyens mis à la disposition des élèves.

La lecture et en priorité celle des bandes dessinées, les recherches, la consultation de la plateforme ARGOS, les jeux éducatifs sont les principales activités des élèves.

Il précise le rôle du CDI en matière de TICE et notamment dans le cadre du projet collège connecté.

Il présente aussi les objectifs pédagogiques de ce centre de connaissances et de culture :

- 1) l'éducation à la santé et à la citoyenneté
- 2) l'éducation à l'orientation
- 3) l'initiation à la recherche documentaire pour les élèves de 6^{ème} à raison de 7 séances en demi-classe par quinzaine sur un cours de français
- 4) les séances de recherches documentaires demandées par les professeurs
- 5) l'éducation aux médias

C) Présentation du projet de répartition de la DGH (Document n°3)

Le Principal rappelle que la dotation horaire globale est une enveloppe de moyens horaires permettant à chaque établissement d'assurer le fonctionnement de l'ensemble des enseignements (707H).

Elle est annuelle, globale et limitative.

Elle est constituée de deux sous enveloppes fixes, l'une constituée par des heures postes (674HP) correspondant aux obligations réglementaires de service des enseignants titulaires, en poste dans l'établissement), et l'autre par des heures supplémentaires annuelles (33HSA).

Le Principal détaille le projet de répartition de la DGH et rappelle que ce projet à été discuté en Assemblée Générale des personnels et en Commission Permanente.

La dgh est allouée par la DSDEN à partir des prévisions d'effectifs.

Le principal précise le nombre de divisions et d'élèves à chaque niveau d'enseignement et qu'une classe ULIS est crée à la rentrée 2015.

A l'aide du document joint, il énumère les volumes horaires réglementaires par discipline et par niveau d'enseignement ainsi que les ARE

Les ULIS accueillent des élèves dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier, dans le cadre d'un établissement scolaire du second degré, d'une scolarisation adaptée. Les ULIS sont un dispositif permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

C'est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui propose l'orientation en ULIS dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

23 heures sont attribuées (21 HP - heures poste + 2 HSA - heures supplémentaires annuelles) pour un poste d'enseignant spécialisé. Une classe Ulis comprend en moyenne 12, 13 élèves. Les élèves viennent de CLIS (classes pour l'inclusion scolaire en école primaire).

Les élèves peuvent être répartis sur différents niveaux et différentes classes

Les parents d'élèves demandent que les professeurs principaux informent les élèves des classes concernées de la conduite à tenir et lors de la première réunion parents/professeurs, les parents soient aussi informés.

Le principal présente les décrets 940 et 941-2014 du 20 Aout 2014 qui abrogent le décret de 1950 relatifs aux obligations de service et aux missions des professeurs et la distinction entre les ARE et les IMP (indemnités financières qui financent certaines missions listées dans les nouveaux décrets).

Le principal précise que 3 IMP ont été attribuées à la coordination EPS et au laboratoire de Technologie.

2 motions sont déposées :

1) par les professeurs de technologie

Une heure de laboratoire est supprimées en heure poste. Cette heure poste est remplacées par une indemnité laissée à l'appréciation du chef d'établissement.

2) Par les professeurs d'éducation physiques

Deux heures de coordinations sont supprimées en heure poste. Ces heures poste sont remplacées par une indemnité laissée à l'appréciation du chef d'établissement.

Le projet de répartition de la DGH est approuvé à l'unanimité. **(ACTE N° 2015-02)**

III) Questions financières

A) DBM 2014 (Décisions budgétaires modificatives) (Doc 4)

B) DBM 2015 (Décisions budgétaires modificatives) (Doc 4)

Les décisions budgétaires modificatives « DBM » et décisions de l'ordonnateur « DO » suivantes sont présentées pour information au conseil :

1) Exercice 2014 : DBM n°8, 9, 10, 11

DO n° 8

2) Exercice 2015 : DBM n°1

DO n°1, 2

IV) Conventions et contrats

A) Le Rat Bleu

Le principal présente une convention avec l'association « le Rat Bleu » chargée de mettre en scène le spectacle de fin d'année en concertation avec les professeurs responsables des ateliers théâtre, danse et musique.

La convention avec l'association le Rat Bleu est approuvée à l'unanimité. **(ACTE N°2015-03)**

B) L'entente Pessac Basket Club

Le principal sollicite les membres du conseil pour l'autoriser à signer une convention avec l'Entente Pessac Basket Club qui sollicite un prêt des infrastructures du collège pour organiser une manifestation de Basket, en Mai 2015 (terrains de basket, vestiaires, et sanitaires).

La convention avec L'entente Pessac Basket Club est approuvée à l'unanimité.

(ACTE N°2015-04)

C) Autorisation de recruter un Contrat Unique d'Insertion pour le fonctionnement technique et des services

Le gestionnaire sollicite l'autorisation de recruter un CUI pour s'occuper de la propreté de la cour, de l'entretien des espaces verts, et de la peinture des salles de classes et des couloirs.....

L'autorisation de recruter est approuvée à l'unanimité. **(ACTE N°2015-05)**

V) Questions Diverses

A) Questions de la FCPE sur le voyage en Allemagne

Suite à un message sur les échanges avec des correspondants allemands devant être accueillis par des familles françaises, la FCPE se pose des questions sur le fait qu'il n'y ait aucun séjour linguistique de prévu de façon solidaire par aucun enseignant de langue.

Le principal répond que ce n'est pas un échange, qu'il s'agit d'une visite d'élèves allemands, dans le cadre du jumelage entre les villes de Pessac et de Göppingen (et non dans le cadre du collège).

L'aide à organiser la partie retour de cet échange (Français accueillis en Allemagne) est faite à titre privé.

B) Demande d'information sur le financement des transports vers la salle de sport et les piscines

Suite au dernier conseil, les associations de parents d'élèves (de manière solidaire), souhaitent savoir si le collège a de nouvelles informations sur le financement des transports scolaires vers la salle de sport et les piscines à partir de la rentrée 2015.

Le principal répond par la négative et déclare attendre un courrier de la Direction des Collèges du Conseil Général, après la réunion de la Commission Permanente qui doit avoir lieu le 16 Février prochain.

Les associations de parents d'élèves font savoir que suite aux réponses données à ce CP, ils se réuniront pour décider de la suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.